

Chers amis,

Dolma Kyab, jeune Tibétain de 29 ans, originaire du Qinhai, a été condamné à 10 ans d'emprisonnement pour avoir écrit sur le thème du Tibet. Il est aussi connu sous son nom d'écrivain, Lobsang Kelsang Gyatso.

Après ses études primaires et secondaires, il a suivi une formation pour devenir professeur puis a enseigné dans un collège dans le Comté de Chilen. Plus tard, il a fréquenté l'université de Pékin afin d'y poursuivre ses études.

En 2003, il est allé en Inde pour étudier l'anglais et l'hindi. Il est retourné au Tibet en mai 2004. A son retour, il a enseigné en tant que professeur d'Histoire dans un collège à Lhassa jusqu'à son arrestation, le 9 mars 2005.

Passionné d'écriture, il a rédigé un commentaire manuscrit écrit en chinois intitulé "Himalaya agité" (ch. Sao dong de Ximalayashan) Il s'agissait d'une compilation de 57 chapitres sur des thèmes différents : démocratie, souveraineté du Tibet, Tibet sous le communisme, colonialisme, religion et croyance etc.

Il avait entamé la rédaction d'un autre ouvrage traitant des aspects géographiques du Tibet, touchant des sujets sensibles tels que la situation et le nombre de camps militaires chinois au Tibet occupé par la Chine.

Ces deux écrits n'ont jamais été publiés.

A la suite de son arrestation, Dolma Kyab a été tout d'abord détenu au Centre de détention du Bureau de la Sécurité Publique (PSB) de la Région Autonome du Tibet (TAR), communément connu sous le nom tibétain de Seitru.

Le 16 septembre 2005, secrètement, la Cour Populaire Intermédiaire de Lhassa l'a accusé de « Mise en danger de la sécurité de l'Etat » et l'a condamné à 10 ans de prison, sentence confirmée, après appel, le 30 novembre 2005.

Alors, il fut transféré à ce qui était alors la toute nouvelle prison de Chushul. Cependant les responsables de la prison refusèrent son incarcération car Dolma Kyab avait contracté la tuberculose pendant sa détention. Après avoir reçu un traitement, il fut envoyé à la prison de Chushul en mars 2006, peu après le nouvel an tibétain. Il y est encore emprisonné.

Ce jeune homme a réussi à faire sortir de manière détournée une lettre adressée au Comité des Nations Unies pour les droits de l'Homme, vue par le journal britannique « Times ».

« J'ai rédigé un livre qui n'a pas encore été publié. Dans ce livre, j'ai écrit sur la démocratie, la liberté et la situation du Tibet. C'est la principale raison de mon inculpation, mais selon la loi

chinoise ce n'est pas suffisant pour me donner une telle condamnation (...) Ils peuvent me tuer mais ils ne peuvent tuer l'amour de la nature, de la science et de la géographie. Je veux garder courage (...) J'aimerais que vous portiez attention à cette situation au Tibet et vous demande de m'aider » dit-il dans cette lettre.

Il est étonnant que le cas de Dolma Kyab soit demeuré si longtemps inconnu. Quand le Rapporteur des Nations Unies sur la torture, Manfred Nowak a été en Chine en novembre dernier, il lui a été donné accès à la prison de Chushul et aux prisonniers qu'il désirait voir. Mais alors, le cas de Dolma n'était pas connu. Dolma Kyab écrit qu'il avait été caché au visiteur : « Je n'ai pas eu la possibilité de parler de la véritable situation ici et de mon procès inique »

Proposition de courrier à adresser aux autorités chinoises :

Mr le (ou Madame)

Le 9 mars 2005, Dolma Kyab (ch : Zhou Shique ou Zhou Ma Jia) connu

aussi sous le nom de Lobsang Kelsang Gyatso, professeur d'Histoire et écrivain tibétain, a été arrêté puis détenu au Centre de détention du Bureau de la Sécurité Publique (PSB) de la Région Autonome du Tibet (TAR)

Secrètement, le 16 septembre 2005, lors d'un procès non-conforme aux normes internationales, la Cour Populaire Intermédiaire de Lhassa l'a condamné à 10 ans de prison pour « Mise en danger de la sécurité de l'Etat » Cette sentence a été confirmée le 30 novembre 2005. Il est détenu à la prison de Chushul (ch : Qushui)

La raison de son incarcération semble avoir été la rédaction de deux livres traitant de l'Histoire et de la Géographie du Tibet.

L'article 19 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme adoptée par la Chine proclame : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit »

L'article 35 de la Constitution de la République Populaire de Chine stipule : « Les citoyens de la République Populaire de Chine disposent de la liberté d'expression, de la presse de réunion, d'association, de défilé et d'exposition »

Ces deux articles qui engagent la Chine, ne semblent pas avoir été respectés par les autorités judiciaires.

Je vous demande expressément la libération immédiate et inconditionnelle de Dolma Kyab, emprisonné pour ses opinions.
Avec mes meilleures salutations,

Nom, prénom

Adresse

Signature

Traduction en anglais de cette proposition de lettre

Mr ...(ou Mrs ...)

On march 9th 2005, Dolma Kyab (Chinese : Zhou Shique or Zhou Ma Jia) also known as Lobsang Kelsang Gyatso, a Tibetan history teacher and writer, was arrested then detained at the Lhasa Public Security Bureau Detention Centre.

Secretly, on September 16th 2005, during a not in accordance with international norms trial, Lhasa People's Intermediate Court condemned him to 10 years prison term. This sentence was confirmed on November 30th 2005. He is being held in the prison of Chushul (ch : Qushui)

The reason why he has been jailed seems to be because of the books he wrote about History and Geography of Tibet.

Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights adopted by China states that : "Everyone has the right to freedom of opinion and expression; this right includes freedom to hold opinions without interference and to seek, receive and impart information and ideas through any media and regardless of frontiers.

Article 35 of the People's Republic of China stipulates that : "Citizens of the People's Republic of China enjoy freedom of speech, of the press, of assembly, of association, of procession and of demonstration"

It appears that these two articles binding the People's Republic of China haven't been respected by the authorities of justice.

I urge you to release Dolma Kyab, imprisoned for his opinions, immediately and unconditionally.

Yours faithfully,

Nom, adresse, signature

Adresses d'envoi de ces courriers (à votre choix):

(0.90 euro pour un envoi de moins de 20 grammes vers la Chine à

partir de la France ou enveloppes internationales disponibles à la Poste, 0,55 euro pour le courrier de moins de 20 grammes à destination de la Suisse)

Madame le Ministre de la Justice de la République Populaire de Chine
(Minister of Justice)

Wu Aiying

Sifabu

10 Chaoyangmen Nadajie, Chaoyangqu

Beijingshi 100020

République Populaire de Chine (People's Republic of China)

Fax : +86 10 6529 2345

minister@legalinfo.gov.cn

Monsieur le Président du Gouvernement Populaire de la Région
Autonome du Tibet (Chairman of the Tibet Autonomous Regional
People's Government)

Jampa Phuntsok (Qianbga Puncong)

Xizang Zizhiqu Renmin Zhengfu

1 Kang'angdonglu

Lasashi 850 000

République Populaire de Chine (People's Republic of China)

Monsieur le Président de la Haute Cour Populaire de la Région
Autonome du Tibet (President of the Tibet Autonomous Regional High
People's Court)

Nyima Zhamdui Yuanzhang

Xizang Zizhiqu Gaoji Renmin Fayuan

Lhasahi

Xizang Zizhiqu

République Populaire de Chine (People's Republic of China)

Quelques propositions d'adresses d'envoi des copies de vos
courriers :

Monsieur l'Ambassadeur Jinjun Zhao

Ambassade de Chine

11 Avenue George V

75008 Paris France

chinaemb_fr@mfa.gov.cn

Fax : 01 47 20 24 22

Monsieur Philippe Douste-Blazy

Ministère des Affaires Etrangères

37, quai d'Orsay

75 007 Paris France

<http://www.diplomatie.gouv.fr/courrier/>

Haut Commissariat aux droits de l'homme

Nations Unies

1211 Genève 10

Suisse

Fax : + 41 229 179011

ngochr@ohchr.org

La communication de l'action Tibet Lib pour Dolma Kyab auprès des
maires, députés mais aussi enseignants, peut s'avérer très positive.

Merci de transmettre les éventuelles réponses des diverses autorités
à vos courriers par un message à :

Monique Dorizon

13 rue Charles Maréchal

78300 Poissy France

ou

moniquedorizon@hotmail.com

Sur le site : <http://tibetlib.blogspot.com> figurent les cas de prisonniers toujours soutenus par Tibet Lib et pour lesquels il est possible d'intervenir.

Bien sincèrement,

Monique Dorizon